



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Comité Syndical du 10 mars 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE



SIRCOB
CARHAIX PLOUGUER

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
26	17	17 dont 0 pouvoir

Date de la convocation
03/03/2021

N° de la délibération
2021-009

Objet de la délibération
Tarifs incinération 2021

Acte rendu exécutoire
Compte tenu
du dépôt en Préfecture
effectué le
et de la publication
effectuée le

Le 10 mars 2021 à 9 heures 30 , le conseil syndical du SIRCOB, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la Maison des Services Publics de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de M. Christian TROADEC, Président.

Etaient présents (17) : Christian TROADEC, GOUBIL Didier, MAZEAS Jacqueline, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, LE FER Etienne, PAUL André, PRIGENT Eric, SALAUN Denis, WAQUIER Patrick, GOUIFFES Jean Claude, BRABAN Tugdual, LALLOUET Michèle, GALARDON Georges, GELEOC Raymond, LE BOEDEC Bernadette, KOGLER Eléonore.

Etaient excusés (7 dont 0 ayant donné pouvoirs) : YVINEC Jérôme, DUMONTEIL François, RANNOU Gérard, THEPAUT Jacques, QUINIOU Bruno, LAGADEC Guy, SALIOU Bernard.

Etaient absents (3) : BOUDIAF Catherine, BURLLOT Nolwenn, LE BORGNE Rolande.

Le Président propose à l'Assemblée d'appliquer les tarifs suivants sachant que ceux-ci n'incluent pas le coût de la TGAP (11 €/tonne pour 2021)

- Collectivités adhérentes au SIRCOB
- SMITRED et Déchèteries 84.50. € / H.T la tonne
- Contrats autres collectivités 87.50. € / H.T la tonne
- Contrat « déchèteries de Roi Morvan Communauté »
- 92.50. € / H.T la tonne

Pour les industriels, il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que l'année dernière, ces derniers n'incluent pas la TGAP :

- PCI < 2000 Kcal /kg 117.98 € H.T
- 2000<PCI>4000 143.96 € H.T
- 4000<PCI>6000 184.02 € H.T
- 6000<PCI>8000 294.42 € H.T
- 8000<PCI>10000 298.75 € H.T
- PCI>10000 352.87 € H.T
- Conventions VEOLIA, Guyot, Paprec et ROMI pour les déchets à PCI type « ordures ménagères » 94.00 € H.T

Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité, vote et approuve les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2021. Suite aux nombreuses demandes, l'autorisation est donnée au Président de négocier et de signer des conventions pour des apports ponctuels d'industriels à un tarif variant entre 84.50 € et 352.87 € (hors TGAP) en fonction des PCI et des sujétions d'incinération propres à chaque demande.

Le Président du Comité Syndical
Christian TROADEC
La Président

